

Procès-verbal du Comité d'accompagnement de l'aéroport de Charleroi du 15 décembre 2022

Présents :

- Monsieur **Frédéric DEFRISE**, Président du Comité - représentant effectif de la Ville de Charleroi
- Monsieur **Denis LEMERCINIER**, représentant suppléant du Ministre Adrien DOLIMONT
- Monsieur **Nicolas THISQUEN**, représentant effectif de la SOWAER
- Monsieur **Thibaut de VILLENFAGNE**, représentant suppléant de la SOWAER
- Monsieur **Patrick LAMBRECHTS**, représentant effectif de BSCA
- Monsieur **Mikhaël JACQUEMAIN**, représentant effectif de la Ville de Fleurus
- Madame **Sophie RENAUX**, représentante suppléante de la Commune de Courcelles
- Madame **Anne MATHELART**, représentante suppléante de la Commune Les Bons Villers
- Monsieur **Gianni GALLUZZO**, représentant effectif de la Ville de Fontaine-L'Évêque
- Monsieur **Annibale MOSCARIELLO**, représentant effectif de la Commune d'Anderlues
- Madame **Séverine LACOUR**, secrétaire du Comité, Sowaer-Environnement Charleroi

Excusés :

- Monsieur **Michel LONGUEVILLE**, représentant effectif de la Commune de Sombreffe
- Madame **Caroline TAQUIN**, représentante effective de la Commune de Courcelles
- Monsieur **Mathieu PERIN**, représentant effectif de la Commune Les Bons Villers

Absents :

- Madame **Larissa DAVOINE**, représentante effective de la Ville de Binche
- Monsieur **Eric CHARLET**, représentant effectif de la commune de Chapelle-Lez-Herlaimont

Invités à la réunion :

- Monsieur **Stéphane CHERTON**, Ingénieur SOWAER
- Monsieur **Marc CANIVET**, Directeur Sowaer-Environnement Charleroi
- Madame **Bénédicte GRANDGAGNAGE**, Conseiller communication Sowaer

Début de la réunion : 14h30

1. Approbation du procès-verbal du 22 juin 2022

Le procès-verbal n'amenant aucune remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame Anne MATHELART signale qu'elle n'a pas reçu le projet de PV. Le Comité prend acte.

2. Projet de communiqué de presse

L'arrêté du Gouvernement wallon du 20/12/2018 prévoit en son article 6 § 4 « qu'une information générale destinée à l'ensemble de la population concernée est effectuée une fois par an par le Comité d'accompagnement ».

A cet effet, un projet de communiqué de presse a été transmis pour avis aux membres du Comité en date du 9 décembre 2022.

Celui-ci n'amène aucune remarque.

Mme Bénédicte GRANDGAGNAGE se chargera dès lors de sa diffusion auprès de la presse.

3. Mesures sonores dans les communes situées en dehors du PDLT

Pour rappel, en date du 8 octobre 2020, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur plusieurs mesures complémentaires. Parmi celles-ci figurerait la possibilité pour les communes wallonnes situées en dehors du PDLT de bénéficier de mesures sonores ponctuelles (via la pose de sonomètres) afin d'objectiver les niveaux de bruit perçus au passage des avions.

S'agissant d'une nouvelle mission confiée à la SOWAER, Monsieur Stéphane CHERTON présente les modalités pratiques de mise en œuvre de ces mesures sonores, lesquelles ont été définies en accord avec le Ministre de tutelle (*présentation jointe en annexe*).

Chaque commune peut prétendre à la pose de 2 sonomètres tous les 2 ans maximum. La localisation des sonomètres devra se faire sur emprises communales ou sur bâtiments publics et sera examinée en concertation avec la SOWAER.

Les mesures sonores seront prises 24 heures sur 24 pendant une durée équivalente à 14 jours représentatifs de l'activité annuelle de l'aéroport.

Elles permettront d'objectiver le bruit ressenti par les riverains mais n'ouvriront pas le droit à des mesures d'accompagnement.

Les communes peuvent, dès à présent, adresser leur demande motivée de mesures sonores à la SOWAER. Il n'y a pas de délai pour introduire cette demande.

Une demande a déjà été introduite par la commune de Sombreffe et une 1^{ère} réunion s'est tenue en vue de s'entendre sur les différentes modalités pratiques.

Questions relatives à ce point :

- Monsieur Gianni GALLUZZO souhaite savoir si seules les communes situées hors PDLT peuvent prétendre à ces mesures. En effet, il est de plus en plus sollicité par des habitants de Leernes, lesquels se situent hors PDLT

Monsieur Stéphane CHERTON précise que, même si la commune est en partie concernée par le PDLT, des mesures de ce type peuvent toutefois être réalisées sur la portion de territoire située en dehors de ces zones de bruit. La Ville de Fontaine-L'Évêque pourrait dès lors en bénéficier en adressant une demande motivée auprès de la SOWAER.

Au-delà de ces mesures, Monsieur Stéphane CHERTON rappelle que la SOWAER reste à disposition de l'ensemble de la population et des communes en vue de répondre à leur questionnement légitime et d'analyser leur situation. Pour rappel, le site internet de la SOWAER permet également une visualisation en direct des vols et fournit de nombreuses explications quant aux procédures, etc...

4. Contrôle permanent de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Charleroi

Monsieur Stéphane CHERTON présente le dispositif permanent de mesures de la qualité de l'air ambiant autour du site de l'aéroport de Charleroi (*voir présentation ci-jointe*)

Un dispositif de ce type sera également renforcé autour de l'aéroport de Liège.

Ce contrôle permanent est une nouvelle mission confiée à la SOWAER dans le cadre du contrat de gestion.

Les rapports annuels ou semestriels (depuis 2020) sont consultables soit directement via le site internet Wallonair, soit via le site de la SOWAER.

Questions relatives à ce point :

- Monsieur Mikhaël Jacquemain demande si un dispositif d'alerte est mis en place en cas de dépassements des normes ?
Monsieur Stéphane CHERTON confirme que des alertes sont bien émises (exemple : les particules fines). Des alertes ont d'ailleurs déjà été enregistrées sur la station située à Jumet pour des dépassements de normes dues à des travaux de voiries réalisés à proximité de celle-ci.

5. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi

Monsieur Patrick Lambrechts présente le planning établi dans le cadre de la procédure du renouvellement du permis unique de l'aéroport, lequel arrive à échéance en 2025. (*Voir présentation ci-jointe*).

Questions relatives à ce point :

Ce point n'amène aucune question

6. BSCA : état d'avancement des travaux en cours

Monsieur Patrick LAMBRECHTS fait le point sur les travaux en cours et ceux à venir sur le site de l'aéroport (*voir présentation en annexe*).

Questions relatives à ce point :

Ce point n'amène aucune question

7. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier

Monsieur Nicolas THISQUEN fait état de l'avancement de ce dossier

Pour rappel, l'industriel retenu pour ce projet est un consortium entre la SABCA et COMET Traitement.

A l'heure actuelle, le projet s'inscrivant dans le cadre du Programme National de Relance et Résilience (PNRR), le process administratif au niveau européen est en cours.

Toutefois, le dossier rencontre quelques difficultés :

- Au niveau du financement : une série d'activités sont exclues du financement PNRR. La Commission européenne considère que l'activité de recertification des pièces pour une utilisation dans le secteur de l'aviation ne peut faire l'objet d'un tel financement ;
- Au niveau environnemental : dans le cadre du PNRR, le porteur de projet doit démontrer qu'il respecte le principe du DNSH (Do Not Significant Harm), c'est-à-dire qu'il n'est pas susceptible de causer un préjudice important pour l'environnement. Dès lors, le projet de départ, qui prévoyait des activités connexes de récupération de pièces pour le marché de l'occasion dans le secteur aérien, a dû être modifié en vue de respecter les impositions du plan de relance.

2023 : finalisation du dossier financier en vue de pouvoir déposer les différents permis fin d'année.

Ce point sera de nouveau abordé lors du prochain Comité.

Questions relatives à ce point :

- Monsieur le Président du Comité souhaite savoir pourquoi ce projet pose t'il problème d'un point de vue environnemental ?

Monsieur Nicolas THISQUEN explique que le contexte est un peu compliqué car le secteur aérien, au niveau de la Commission européenne, n'est pas toujours vu d'un bon œil. Il semble que la Commission ne soit pas totalement convaincue de la vertu environnementale à recycler toutes les pièces (train d'atterrissage, etc)...

- Monsieur Mikhaël JACQUEMAIN : si on reconditionne les pièces, n'y a-t-il pas un risque de ne plus faire évoluer la technologie à ce niveau ?
Monsieur Nicolas THISQUEN explique qu'au niveau de l'aéroport de Charleroi, la flotte d'avions est jeune, ce qui est assez rare. Cette situation n'est par exemple pas la même à Liège où les avions cargos ont déjà d'un certain âge. En effet, il faut savoir qu'il n'y a pas d'avion neuf au niveau du cargo : ce sont des avions passagers qui sont modifiés pour en faire des avions cargos. C'est donc notamment dans ce cadre que les pièces reconditionnées peuvent servir.
- Madame Anne MATHELART : n'y a-t-il pas une crainte de faire un trafic de pièces d'occasion ?
Monsieur Nicolas THISQUEN précise que chaque pièce d'avion a sa « carte d'identité » et est donc certifiée par un organisme officiel tel que la SABCA. Lorsqu'une pièce reconditionnée est remise sur le marché, sa certification est renouvelée. Tout ce processus est très verrouillé.
- Monsieur Gianni GALLUZZO souhaite savoir si seuls les avions composant les flottes de Charleroi et de Liège seront recyclés ou si cela concerne également d'autres avions ?
Monsieur Nicolas THISQUEN confirme que le but est de recycler un maximum d'avions afin d'éviter que ceux-ci ne se retrouvent dans les déserts, comme c'est le cas aujourd'hui. Toutefois, Monsieur THISQUEN rassure également les membres du Comité en signalant qu'il n'est pas question de passer outre la sécurité aérienne pour accueillir ces avions.

8. Divers

A. Commune de Fleurus : questions citoyennes.

Une série de questions citoyennes ont été communiquées par mail au Comité par Messieurs Mikhaël JACQUEMAIN et Boris PUCCINI en vue de pouvoir y apporter réponse lors de la présente réunion.

Celles-ci peuvent se répartir en 2 parties :

- 1^{ère} partie : les procédures de vols :

Questions posées :

- *Depuis la reprise des vols post-COVID, de nombreux riverains au nord de la trajectoire de décollage vers l'est, à la fois Heppignies et Saint-Amand, se plaignent d'une modification quasi systématique de la trajectoire qui est décalée vers le nord, augmentant significativement les nuisances. Peut-on confirmer ce fait et l'expliquer ? De quelle manière pourrait-on revenir aux paramètres précédents ?*

- *Lors d'un débat citoyen organisé à Fleurus, plusieurs questions ont été exprimées au sujet du fait que toutes les compagnies n'adaptent pas, ou pas de la même manière, leurs trajectoires aux nouveaux paramètres. Qu'en est-il et quelles mesures sont-elles envisagées ?*

Monsieur Stéphane CHERTON rappelle que ces points ont déjà été abordés lors du précédent Comité. Les procédures de vols en vigueur à l'aéroport de Charleroi sont réexpliquées (via présentation du 22 juin). Ces procédures sont également disponibles sur le site internet de la SOWAER et peuvent être observées en temps réel via le logiciel de visualisation des trajectoires.

Monsieur CHERTON confirme qu'il n'y a pas eu de modification au niveau des trajectoires et procédures en vigueur. On peut effectivement observer un léger mouvement sur la gauche lors des décollages en sens inversé, le but étant de survoler des zones majoritairement agricoles et donc, moins densément peuplées.

Monsieur Mikhaël JACQUEMAIN précise qu'au niveau de l'altitude, certains riverains ont l'impression que toutes les compagnies n'appliquent pas le CDO, etc...

Monsieur Stéphane CHERTON explique qu'avec l'alignement sur l'ILS, les avions sont positionnés de façon très précise lors de leur descente. La notion d'altitude est très subjective. S'il le souhaite, une présentation peut être organisée au niveau de la commune en vue de présenter ces procédures et d'analyser une ou plusieurs trajectoires précises.

Des mesures sonores complémentaires à celles réalisées dans le cadre du principe d'égalité, et telles qu'expliquées en début de réunion, peuvent également être réalisées, à la demande de la commune, sur le territoire situé en dehors des zones du PDLT.

- 2^{ème} partie :

Questions posées :

- *Rue de Ransart à Heppignies : des travailleurs de l'aéroport utiliseraient cette rue pour garer leur véhicule (Stewart, etc). Quid du parking de l'aéroport ?*

Monsieur Mikhaël JACQUEMAIN ajoute qu'il semblerait que le personnel de cabine ne sache pas à qui s'adresser au niveau logement, parking, etc. Il y aurait un manque d'informations de la part des compagnies.

Monsieur Patrick LAMBRECHTS signale que ce n'est pas du ressort de BSCA d'interdire aux gens de se stationner à tel ou tel endroit surtout en l'absence d'interdiction de stationner. Si interdiction il y a, c'est à la commune de verbaliser. C'est à la commune de trouver une solution (carte riverain par exemple).

Monsieur LAMBRECHTS propose à Monsieur JACQUEMAIN que la commune revienne par écrit vers BSCA afin que cette dernière puisse sensibiliser les compagnies à cette problématique.

Monsieur le Président du Comité confirme que, s'il s'agit d'un espace public, à défaut d'une infraction, on ne sait malheureusement rien faire. Le mieux reste donc de sensibiliser les compagnies.

- Rue de Bas 172 à Heppignies (près de la Chapelle), une odeur de kérosène dont se sont plaints des riverains.

Monsieur Stéphane CHERTON explique qu'il est peu probable que cette odeur de kérosène soit perceptible à un endroit aussi éloigné de l'aéroport (se situe de l'autre côté de l'autoroute).

L'étude d'incidences sur l'environnement réalisée dans le cadre de l'allongement de la piste a d'ailleurs établi une carte illustrant les différents endroits où l'odeur de kérosène pourrait être perceptible.

- Il serait intéressant de connaître le nombre de vols de nuit sur les 12 derniers mois au vu des nombreux vols tardifs (même si justifiés vu les conditions météo à l'étranger, le système d'avions basés, etc).

Monsieur Patrick LAMBRECHTS fait état de la situation (voir présentation ci-jointe). Il signale qu'effectivement plusieurs facteurs sont à l'origine de l'augmentation de ces retours tardifs dont notamment :

- Certains phénomènes météo (orages, etc) ;
- La guerre en Ukraine (espace aérien russe fermé) qui a pour conséquence de surcharger des routes aériennes qui étaient déjà saturées avant le conflit.

L'ensemble de ces arrivées tardives ne dépassent toutefois pas de quota de points établi.

Monsieur LAMBRECHTS souligne également que ces arrivées tardives sont problématiques pour tout le monde, compagnies aériennes y compris (mobilisation appareils, personnel, etc).

Malheureusement, pour le moment, il n'y a pas vraiment de solution car les avions ne peuvent pas décoller plus tôt et tout le modèle économique des compagnies est basé sur les horaires (rotations) établis à ce jour.

Monsieur LAMBRECHTS précise qu'il ne s'agit pas d'un problème structurel mais principalement lié aux créneaux horaires (retards dus à la saturation du ciel aérien).

Cette problématique ne se limite d'ailleurs pas au seul aéroport de Charleroi. L'Europe est bien consciente de cela et travaille actuellement sur un « ciel unique » en vue de restructurer l'espace aérien et répartir au mieux les routes.

B Statistiques relatives aux plaintes « nuisances sonores » (du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022)

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE fait le point sur les plaintes enregistrées par la SOWAER depuis le début de cette année 2022 (présentation jointe en annexe).

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE rappelle que la SOWAER est à la disposition des citoyens et des communes en cas de questions et/ou plaintes éventuelles.

Madame Sophie RENAUX mentionne qu'en ce qui concerne la Commune de Courcelles, les citoyens sont effectivement dirigés vers la SOWAER, ce qui semble assez positif car peu de retours auprès de l'administration communale.

Monsieur Mikhaël JACQUEMAIN demande quelle suite est apportée aux plaintes reçues par la SOWAER. Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE explique que celles-ci sont relayées mensuellement auprès des autorités compétentes (ACNAW, Ministre, etc...). De ce fait, la SOWAER peut attirer l'attention des Autorités en vue d'éventuelles mesures correctrices à apporter.

La SOWAER ne peut toutefois pas modifier les réglementations en vigueur, cela reste du ressort du Gouvernement wallon.

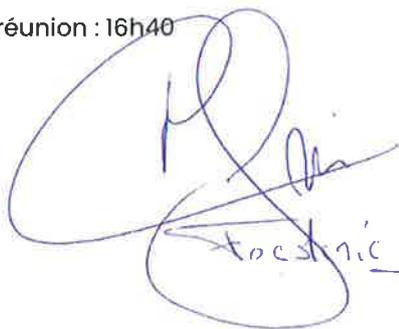
C Enquête de satisfaction menée auprès des riverains des aéroports wallons

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE informe le comité que, comme chaque année, une enquête de satisfaction a été menée auprès des riverains des aéroports de Liège et Charleroi.

155 riverains ont été sondés par la société Perfecteam. Les résultats sont les suivants :

- Pour les riverains qui ont un dossier auprès de la SOWAER (acquisition, insonorisation), 80 à 90% se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER ;
- Pour les riverains qui ont introduit une demande d'information : 70% se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER ;
- Pour les riverains qui ont introduit une plainte sur les nuisances sonores : 50% se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER.

Fin de la réunion : 16h40



Frédéric DEFRISE



LACOUR S.

**SO
WA
ER**



Pour des demains durables

**Comité d'accompagnement
Aéroport de Charleroi**

15 décembre 2022





ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV du Comité du 22 juin 2022**
- 2. Projet de communiqué de presse**
- 3. Mesures sonores dans les communes situées en dehors du PDLT**
- 4. Contrôle permanent de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Charleroi**
- 5. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi**
- 6. BSCA : état d'avancement des travaux en cours**
- 7. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier**
- 8. Divers**



1. Approbation du PV du Comité du 22 juin 2022



2. Projet de communiqué de presse



3. Mesures sonores dans les communes situées en dehors du PDLT



Rappel Principe d'égalité

Pour les propriétaires avant le 14 juillet 2004 pour ceux qui ne changent pas de zone dans le PDLT ; avant le 18 juin 2022 pour ceux qui changent de zone dans le PDLT ou l'intègrent nouvellement

- Campagnes de mesures sonores **autour des zones du PEB** pour détecter des quartiers soumis à des niveaux sonores proches d'une zone de bruit plus élevée (mesure individuelle gratuite)
 - Cette campagne est en cours et devrait se terminer au printemps 2023
- Si la mesure individuelle démontre que l'habitation est soumise à des niveaux sonores équivalents à une zone supérieure du PEB, le riverain se verra proposer les mesures d'accompagnement qui correspondent à cette zone

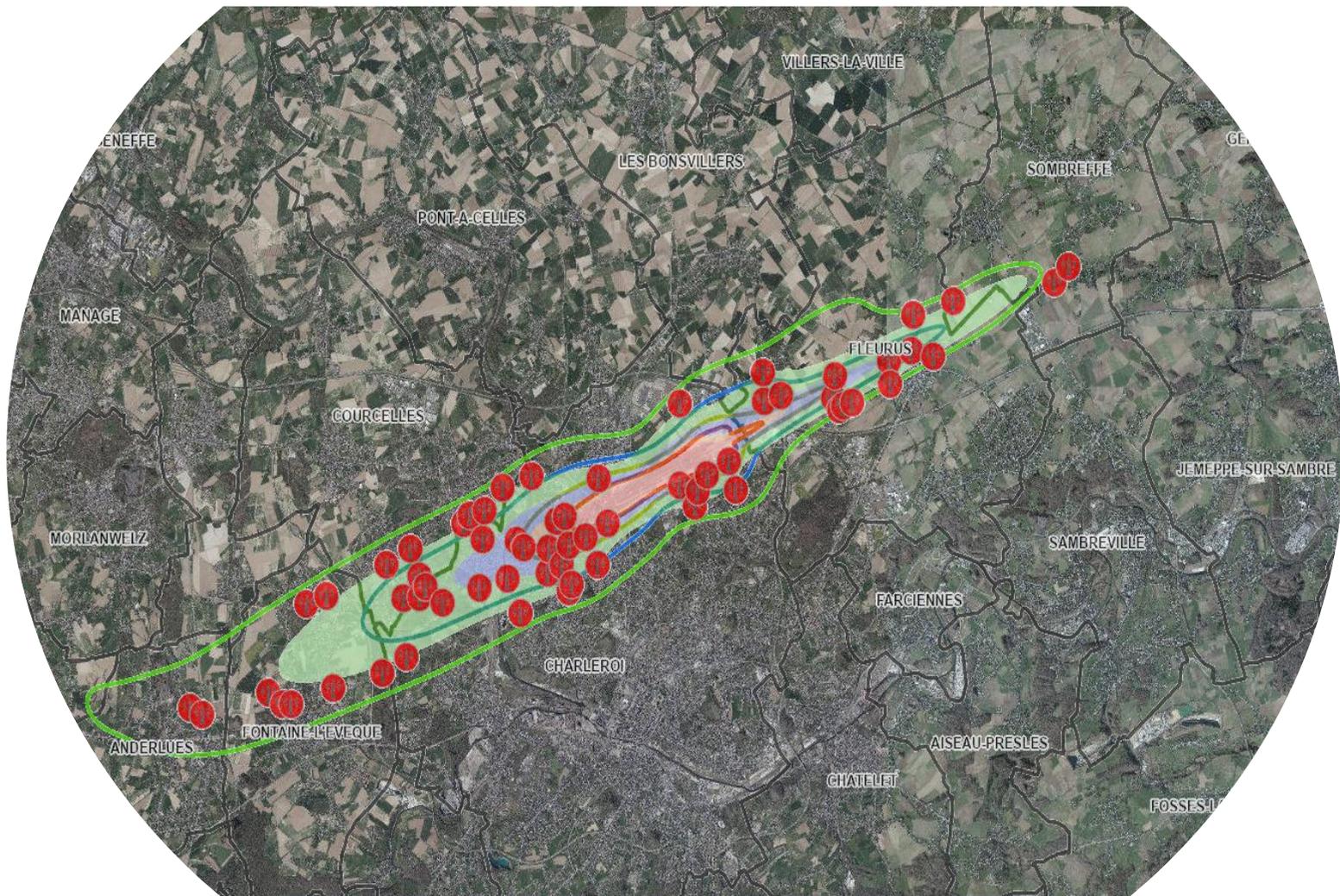




**Plus de 79
points de
mesure
2022-2023
autour
des zones du
PEB de
Charleroi**



Principe d'égalité



Mesures sonores dans les communes Wallonnes en dehors du PDLT

- Hors cadre légal
- Décision du Gouvernement wallon du 08-10-2020
- Nouvelle mission confiée à la SOWAER dans le cadre du contrat de gestion
- Nouvel outil mis en place pour les commune afin d'objectiver le bruit aéroportuaire
- Modalités pratiques définies en accord avec le Ministre de tutelle



Mesures sonores dans les communes wallonnes en dehors du PDLT

- **Demande motivée** de la commune à adresser par courrier officiel à la SOWAER
- **Analyse** de la demande par la SOWAER
- **Concertation** avec la commune pour choisir les 2 localisations les plus pertinentes :
emprises communales ou bâtiments publics
- Mesures de **14 jours représentatifs** de l'activité annuelle de l'aéroport
- Mesures réalisées par un bureau d'acoustique agréé par la RW et prises en charge par SOWAER
- **2 sonomètres** temporaires par commune / tous les 2 ans maximum
- Les mesures seront réalisées **après la campagne de mesures** sonores liée au principe d'égalité et selon disponibilité des sonomètres (au plus tôt 2nd trimestre 2023)
- Pour toute demande complémentaire, la commune devra en assurer le cout financier



Modalités pratiques liées à la pose de sonomètres

- La mesure de bruit est effectuée **à l'extérieur** des bâtiments.
- Le microphone est obligatoirement placé sur un mât à une hauteur minimale de **six mètres** par rapport au terrain naturel et à une distance minimale de **deux mètres** de toute structure acoustique réfléchissante (murs, toit, cabanon, abri de jardin, etc.).
- Un boîtier contenant la partie électronique assurant l'acquisition des données sonores est raccordé au microphone et est alimenté par une prise **220 volts**.
- Prévoir une surface au sol suffisante pour assurer la stabilité du mât.
- Veiller à la sécurité du matériel lors du choix de localisation.
- Tenir compte du bruit de fond.



4. Contrôle permanent de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Charleroi

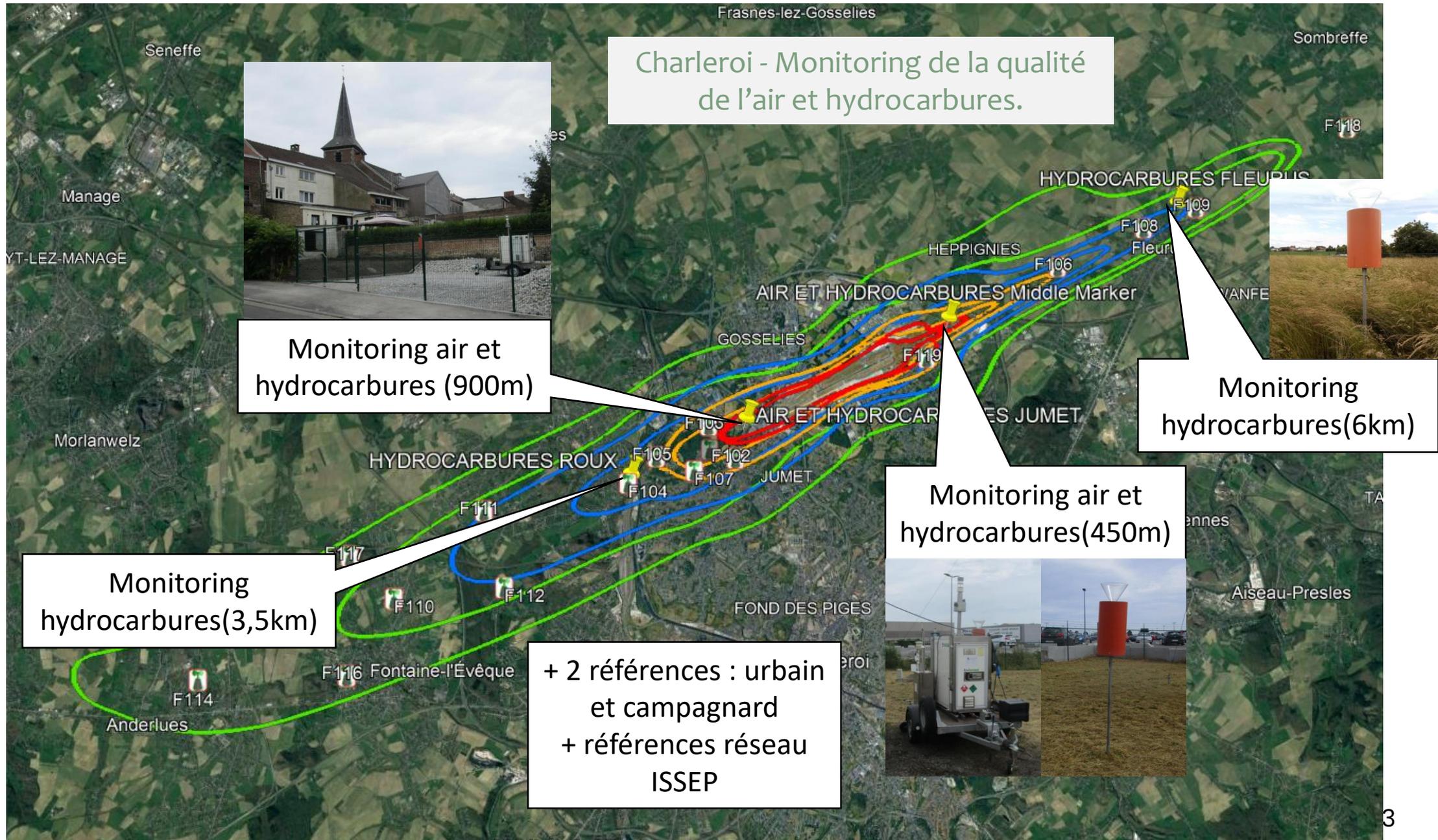


Contrôle permanent de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Charleroi

- NOUVELLE MISSION CONFIEE A LA SOWAER DANS LE CADRE CONTRAT DE GESTION
- Convention SOWAER-ISSEP signée fin juillet 2022.
- Buts :
 - mise en place et pérennisation d'un dispositif permanent de mesure de la qualité de l'air ambiant autour des 2 sites aéroportuaires de Liège et Charleroi
 - Mesure NO,NO₂,CO,PM,BTEX,Naphtalène,Formaldehyde, Retombées HC, Météo...
 - permettre l'interprétation des résultats dans un contexte global
 - assurer la diffusion transparente des résultats



LOCALISATIONS ACTUELLES MESURES QUALITE AIR CHARLEROI SOWAER ISSEP



Contrôle permanent de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Charleroi

But : Assurer la diffusion des données dans un contexte global via notre site internet www.sowaer.be



The screenshot shows a web browser at the URL sowaer.be/informations-aux-citoyens/. The page features the SOWAER logo in the top left and a navigation menu on the left side with items: Bruit +, Trajectoires +, Sonomètres +, Procédures de vol +, Qualité de l'air +, FAQ +, and Liens utiles +. The main content area is titled 'Qualité de l'air' and contains the following text:

Des stations de mesures de la qualité de l'air sont installées autour des aéroports de Liège et Charleroi. C'est l'ISSeP (Institut scientifique de service public) qui est chargée de la collecte et de l'analyse des données. Les résultats de ces stations de mesures sont publiés en temps réel sur le site wallonair.be > .

En ce qui concerne l'aéroport de Charleroi, deux stations de mesure ont été installées et les premières mesures de l'ISSeP ont commencé en juillet 2019.

Les polluants mesurés sur chaque site sont :

- le monoxyde carbone;
- les fractions PM₁₀ et PM_{2,5} des particules en suspension;
- les oxydes d'azote;
- les hydrocarbures aromatiques polycycliques dont le naphthalène ;
- le formaldéhyde ;
- les retombées d'hydrocarbures.

Les rapports complets de ces mesures sont consultables sur le site internet de Wallonair > .

L'aéroport de Liège dispose, quant à lui, d'une station de mesure sur le site de l'aéroport. D'autres stations seront installées dans les mois à venir de part et d'autre de la piste.

Les rapports complets des mesures de la station de Liège sont également consultables sur le site internet de Wallonair. >

The bottom section is titled 'FAQ – Toutes les réponses à vos questions' and lists three questions, each with a dropdown arrow:

1. Les trajectoires des avions ont-elles été modifiées ?
2. Être situé en dehors des zones de bruit signifie-t-il que l'on ne doit pas entendre les avions ?
3. Peut-on voir les trajectoires des avions ?

In the bottom right corner, there is a small orange circular logo with the text 'SOWAER' and a stylized 'S'.



Contrôle permanent de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Charleroi

Rapports annuels et semestriels complets et transparents disponibles

The screenshot shows a web browser displaying the page wallonair.be/fr/publications/12-qualite-de-l-air-ambiant/279-charleroi-airport-rapport.html. The page features a navigation bar with a search icon, a notification bell, and language options (FR, DE, EN). A 'Connexion' button is also present. The main navigation menu includes 'ACCUEIL', 'C'EST DANS L'AIR', 'MESURES', 'EN SAVOIR PLUS', 'PUBLICATIONS', and 'CONTACT'. The page title is 'RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LA ZONE DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI'. The main content area provides details about the report: Zone: Hainaut; Polluant: PM 10 (Particules), PM 2.5 (Particules), NO2 (Dioxyde d'azote), Retombées en hydrocarbures (HC), CO (Monoxyde de carbone), Naphtalène (C10H8), Formaldéhyde (CH2O); Année: 2020, 2021, 2022; Sujet: Bilan annuel. It also includes links for the 1st semester of 2022, the year 2021, and the year 2020. A sidebar on the right lists 'LES PLUS POPULAIRES' with five items: 1. Rapports annuels des réseaux de surveillance de la Qualité de l'Air en Wallonie; 2. Impact du confinement COVID-19 sur les concentrations en métaux dans l'air; 3. Rapport de l'Agence Européenne de l'Environnement sur la Qualité de l'Air en Europe; 4. Rapport sur la Qualité de l'Air dans la zone du Trilogiport (Hermalle-sous-Argenteau); 5. Zones basses émissions en Wallonie. At the bottom, there is a link to 'Inscrivez-vous à la newsletter !'.

← → ↻ wallonair.be/fr/publications/12-qualite-de-l-air-ambiant/279-charleroi-airport-rapport.html

Recevoir les alertes

FR DE EN

Connexion

ISSeP

ACCUEIL C'EST DANS L'AIR MESURES EN SAVOIR PLUS PUBLICATIONS CONTACT

Wallonie environnement Awac

ACCUEIL > PUBLICATIONS > QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT > RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LA ZONE DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LA ZONE DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI

Zone: Hainaut
Polluant: PM 10 (Particules), PM 2.5 (Particules), NO2 (Dioxyde d'azote), Retombées en hydrocarbures (HC), CO (Monoxyde de carbone), Naphtalène (C10H8), Formaldéhyde (CH2O)
Année: 2020, 2021, 2022
Sujet: Bilan annuel

Ci-dessous, sont repris les rapports annuels et/ou semestriels en version PDF concernant la qualité de l'air ambiant dans la zone d'activités de l'aéroport de Charleroi.

Pour le 1er semestre 2022, c'est [ici](#).

Pour l'année 2021, c'est [ici](#).

Pour l'année 2020, c'est [ici](#).

LES PLUS POPULAIRES

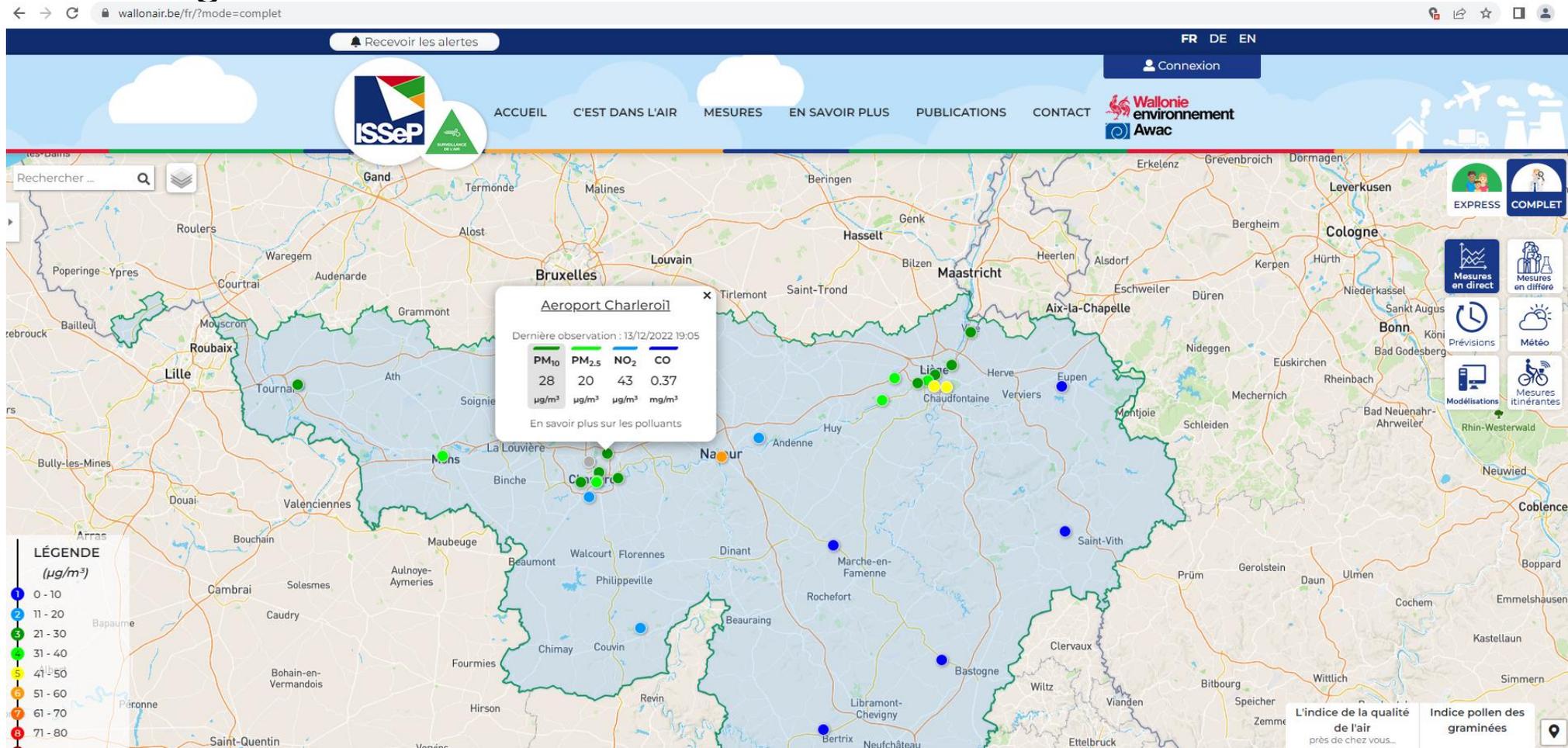
- 1 Rapports annuels des réseaux de surveillance de la Qualité de l'Air en Wallonie
- 2 Impact du confinement COVID-19 sur les concentrations en métaux dans l'air
- 3 Rapport de l'Agence Européenne de l'Environnement sur la Qualité de l'Air en Europe
- 4 Rapport sur la Qualité de l'Air dans la zone du Trilogiport (Hermalle-sous-Argenteau)
- 5 Zones basses émissions en Wallonie

[Inscrivez-vous à la newsletter !](#)



Contrôle permanent de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Charleroi

MONITORING EN TEMPS REEL DES RESULTATS en collaboration avec ISSEP et Awac intégré au réseau wallon



5. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi

6. BSCA : état d'avancement des travaux en cours



Brussels South Charleroi airport

Comité d'accompagnement

15 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES :

A. Renouvellement du permis Unique

B. Travaux :

1. Travaux en cours
2. Travaux prévus en 2023
3. Projet extension Ouest du Terminal 1 – sûreté
4. Réflexions préliminaires Masterplan

A. Renouvellement du permis unique - Planning:

- Septembre 2022: Validation du Cahier des charges par le Conseil d'Administration
- Décembre 2022: Attribution par le Conseil d'Administration du bureau d'études concernant l'Etude d'Incidences Environnementales
- Octobre 2023: Finalisation des rapports d'études d'incidences et d'analyses des sols
- Décembre 2023: Dépôt du dossier de demande de renouvellement auprès du collège communal
- Janvier 2024: Déclaration de l'état complet et recevable de la demande
- Janvier/ Février 2024: Réalisation de l'enquête publique
- Mars 2024: délai maximum d'introduction d'éventuel recours sur la décision de la commune
- Mai 2024: Envoi du rapport de synthèse avec proposition de décision de la part du fonctionnaire technique
- Juin 2024: Décision d'octroi sur recours du ministre compétent

B. Travaux

1. Travaux en cours

1. PROJET SÉCURISATION DU SITE



- Finalisation des travaux en cours : infirmerie, check-points, CCTV, salle de crise, bureaux SPW
- Réception provisoire prévue en décembre 2022

2. AMÉNAGEMENT GARE DES BUS (TRAVAUX FLIBCO)

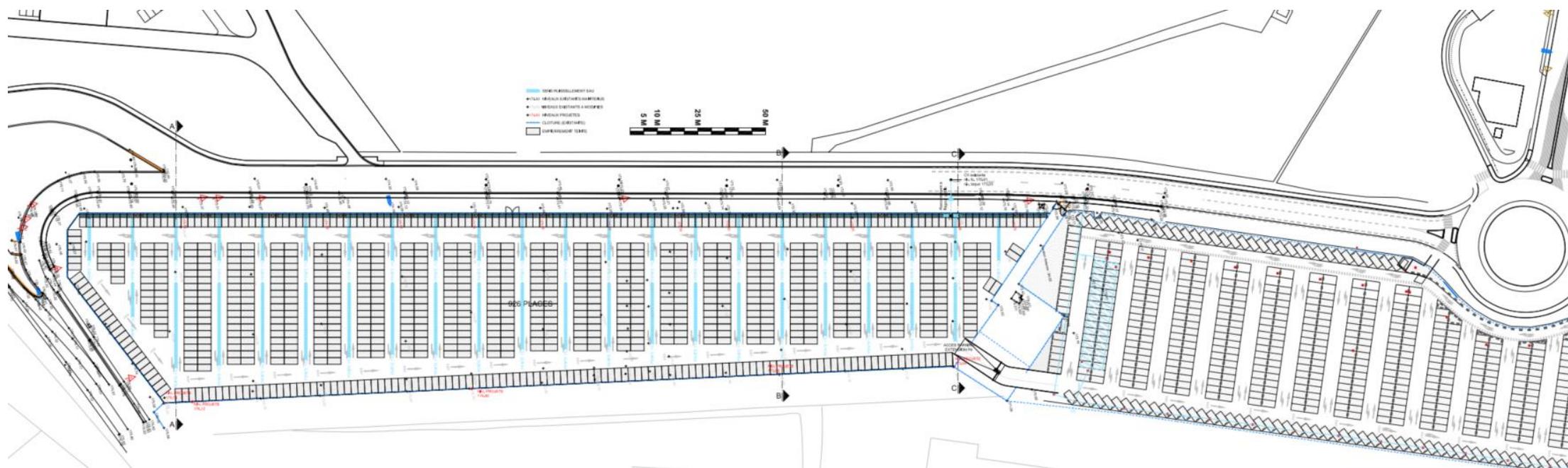
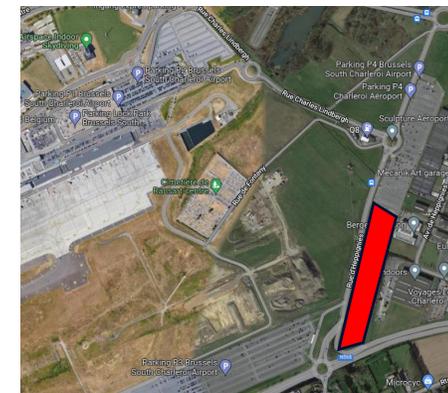


- Construction du Mobility center en cours
- Mise en service du bâtiment prévue pour le juin 2023

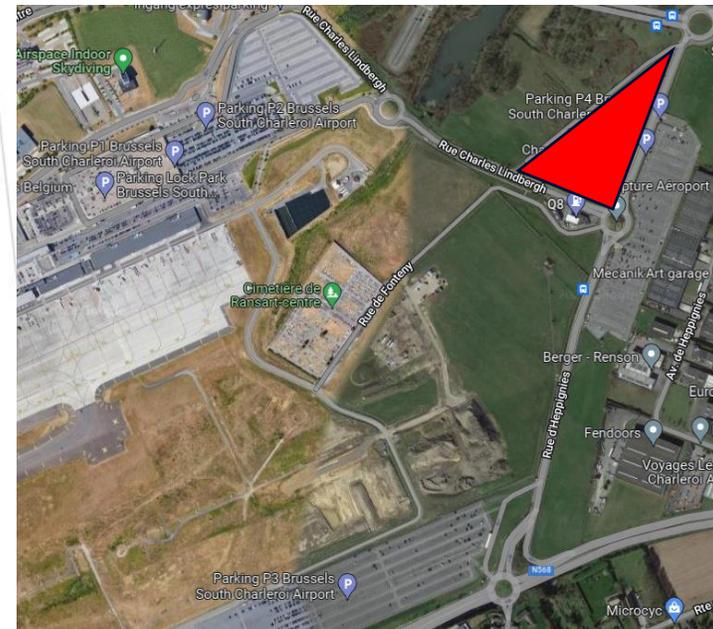
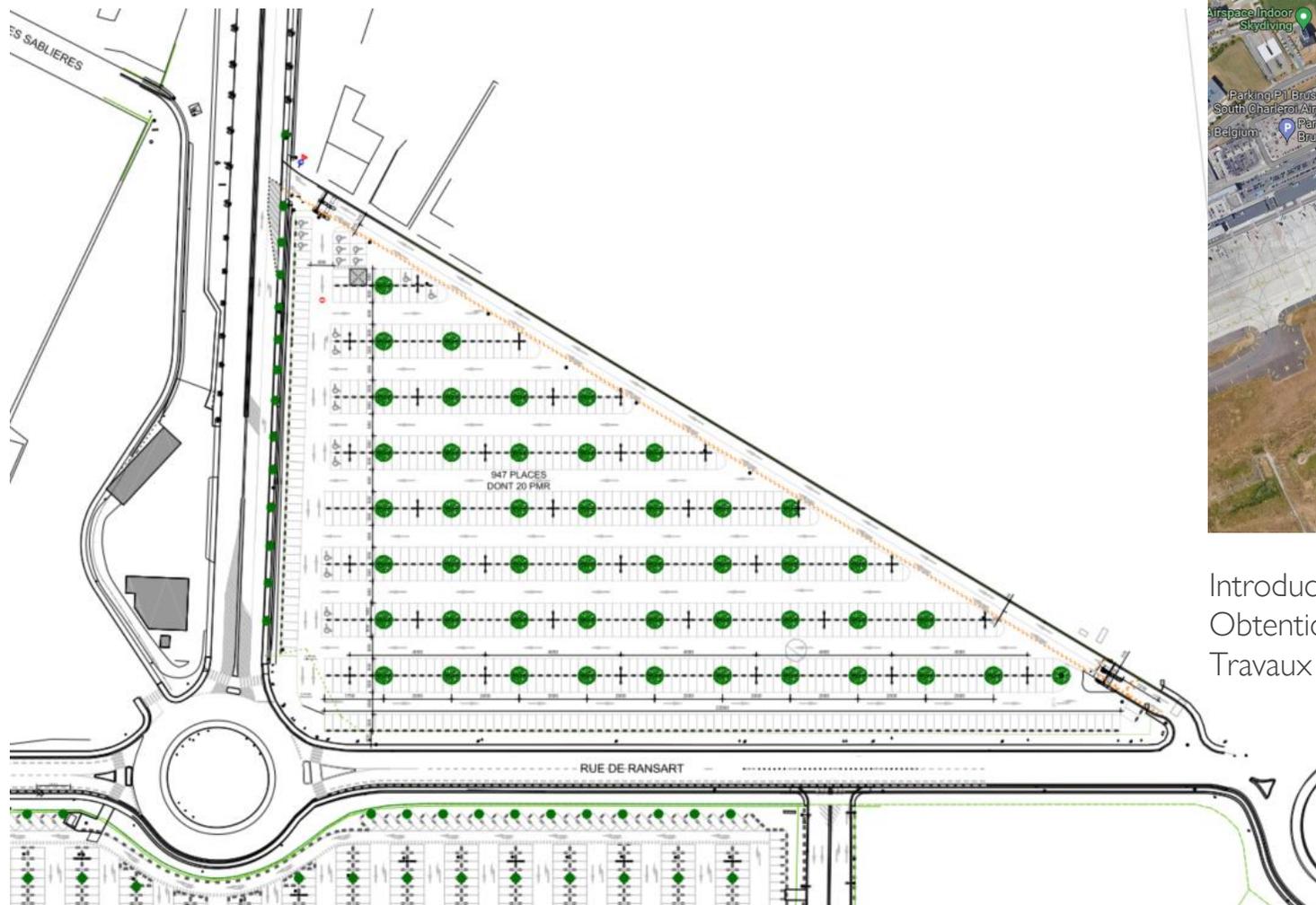
2. Travaux prévus en 2023

2. EXTENSION DÉFINITIVE DU PARKING P4

Travaux : janvier – mars 2023



3. EXTENSION PROVISOIRE DU PARKING P5



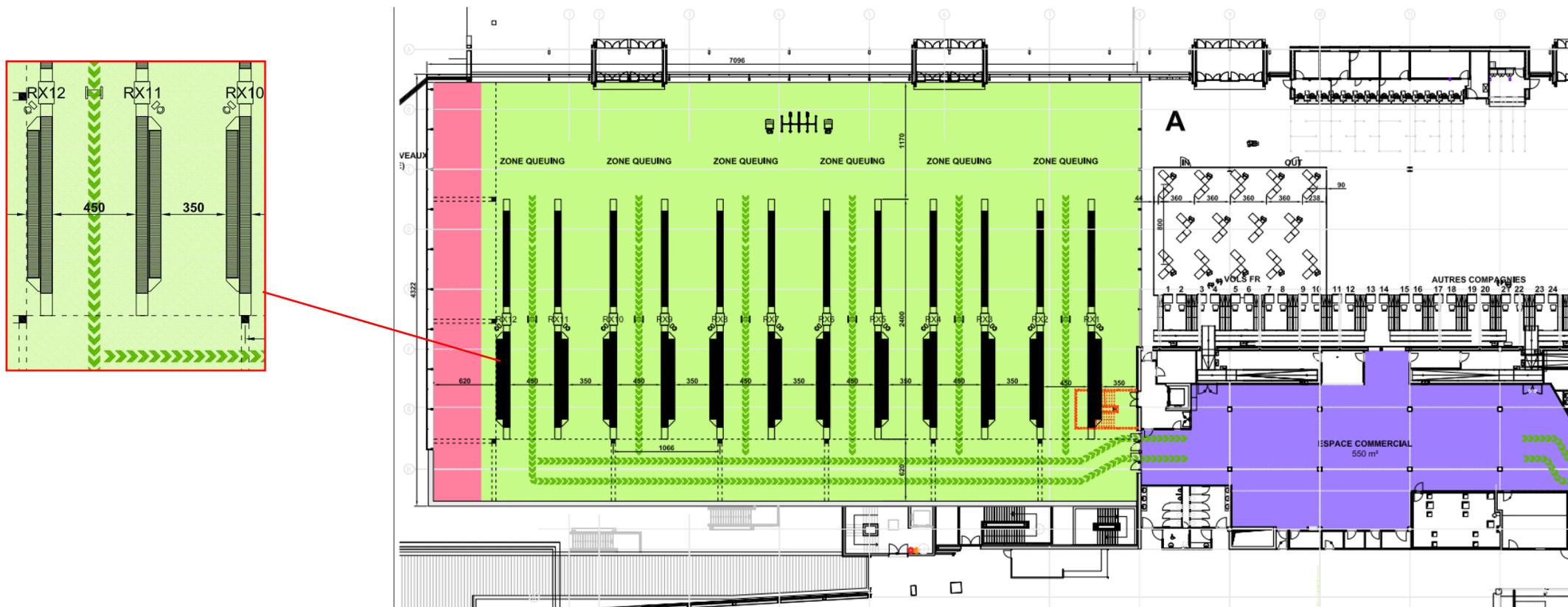
Introduction de la demande de permis : fin novembre 2022

Obtention du permis : +/- Avril 2023

Travaux : endéans les 45 jours après l'obtention du permis

3. Projet extension Ouest du terminal 1 - sûreté

Extension sûreté Ouest



Extension Ouest du T1 au-dessus du quai fournisseurs => +/- 3.000 m² - Capacité : zone sûreté 12 lignes = 12Mpax (limitation infrastructurelle autre : +/-9,3Mpax)

Budget : Investissement : 24,4 M€

Etude concernant le dimensionnement et l'optimisation du layout actuellement en cours (objectif : traiter 2.500pax/h), résultats attendus pour le 15/12/2022

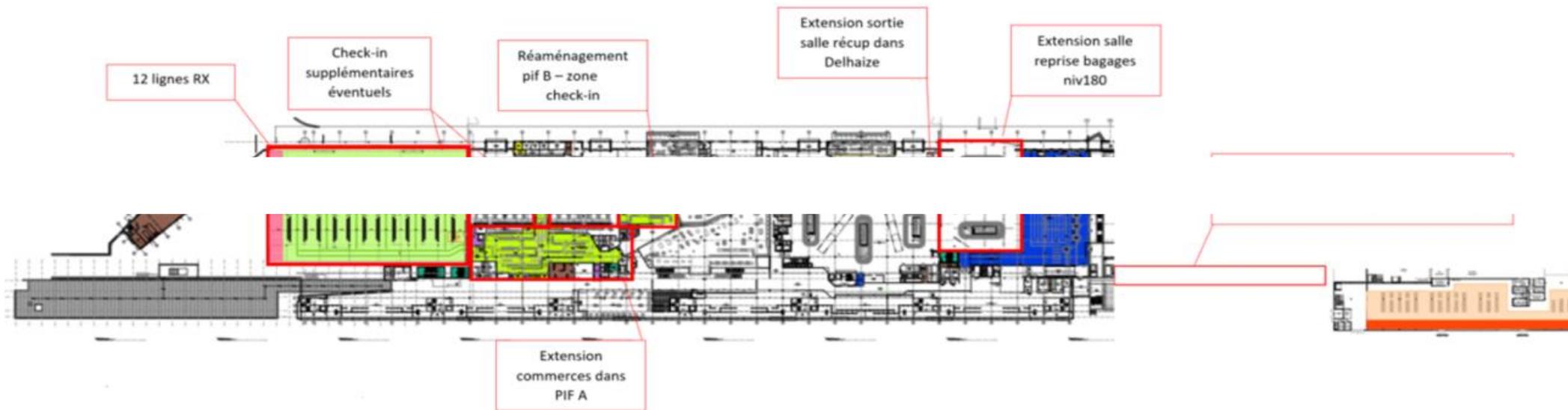
Possibilité de passer à 14 lignes RX haut débit en réduisant l'espace entre les lignes (conforme Masterplan – capacité sûreté +/-14 M pax).

Grande flexibilité dans la reconversion du PIF A – superficie 550m² (zone commerciale, sanitaires, bureaux) et du PIF B – superficie 200m² en extension (self) check-in

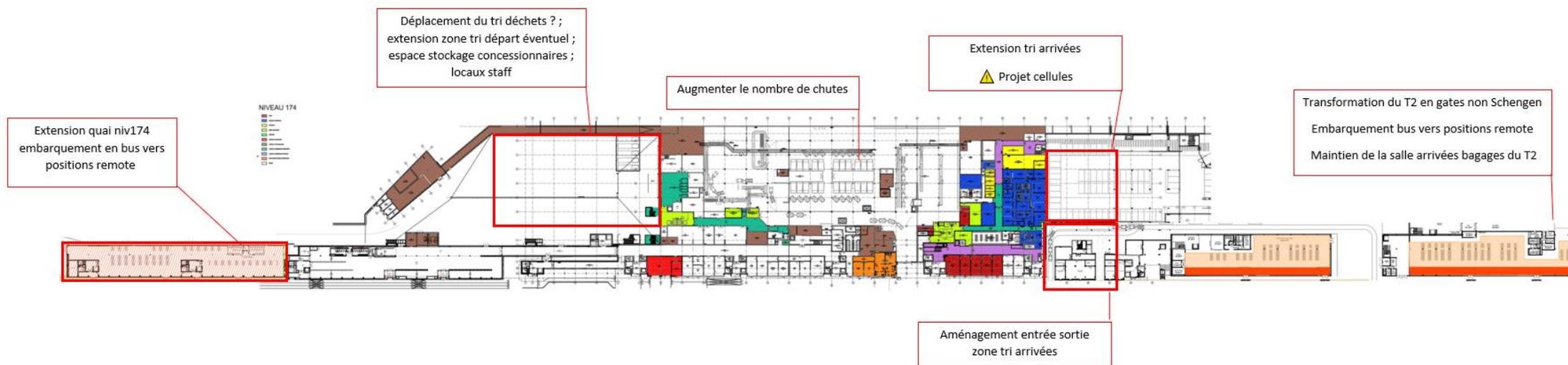
Planning (36 mois après accord) : Etudes projet 6 mois ; études exécution 6 mois ; travaux 24 mois

4. Réflexion préliminaires Masterplan

Terminal niveau 2



Terminal niveau 0



Brussels South Charleroi Airport

Rue des Frères Wright, 8
6041 Charleroi
Belgium

www.brussels-charleroi-airport.com

7. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier



8. Divers



A. Commune de Fleurus : Questions citoyennes

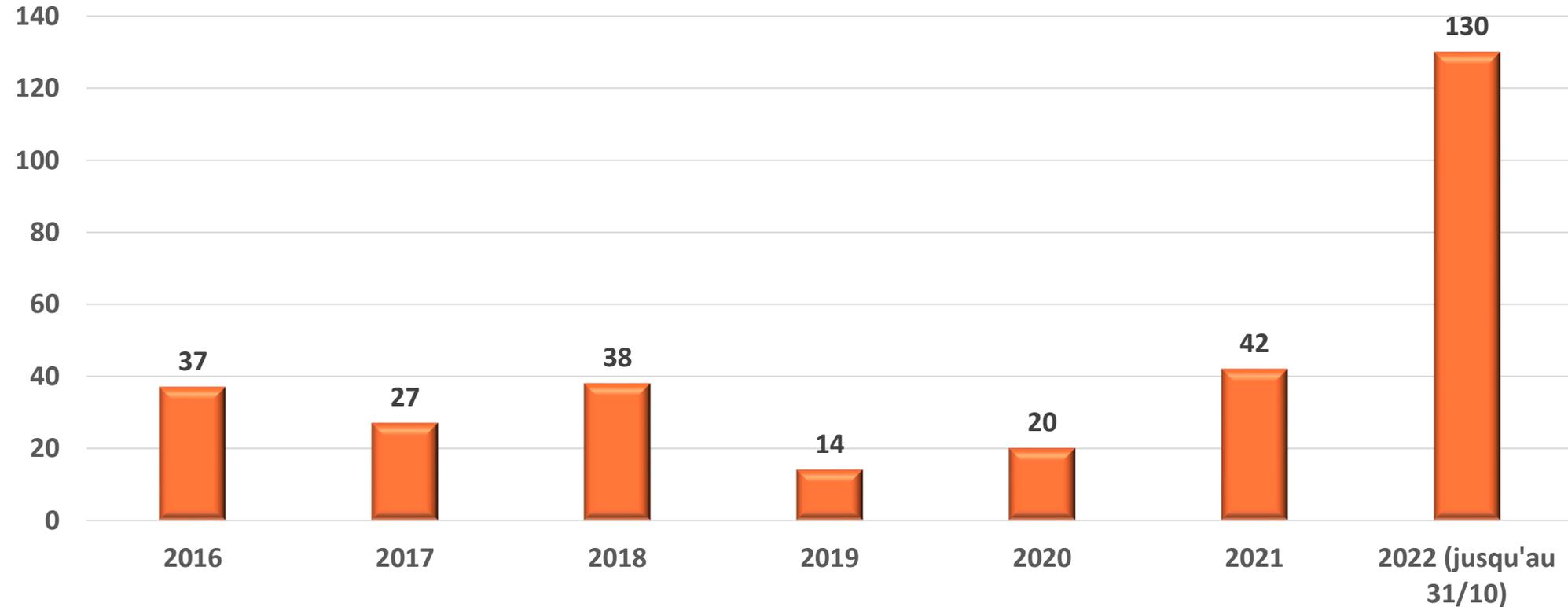


B. Statistiques relatives aux plaintes « nuisances sonores »

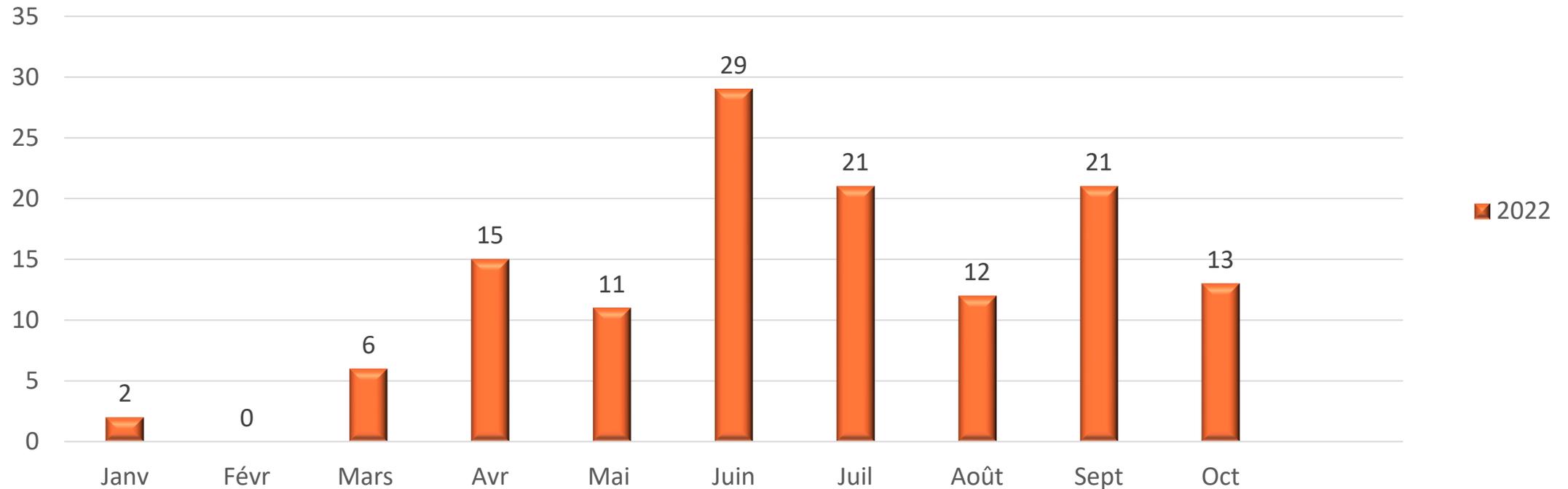
De janvier au 31 octobre 2022



Evolution annuelle des plaintes « nuisances sonores »

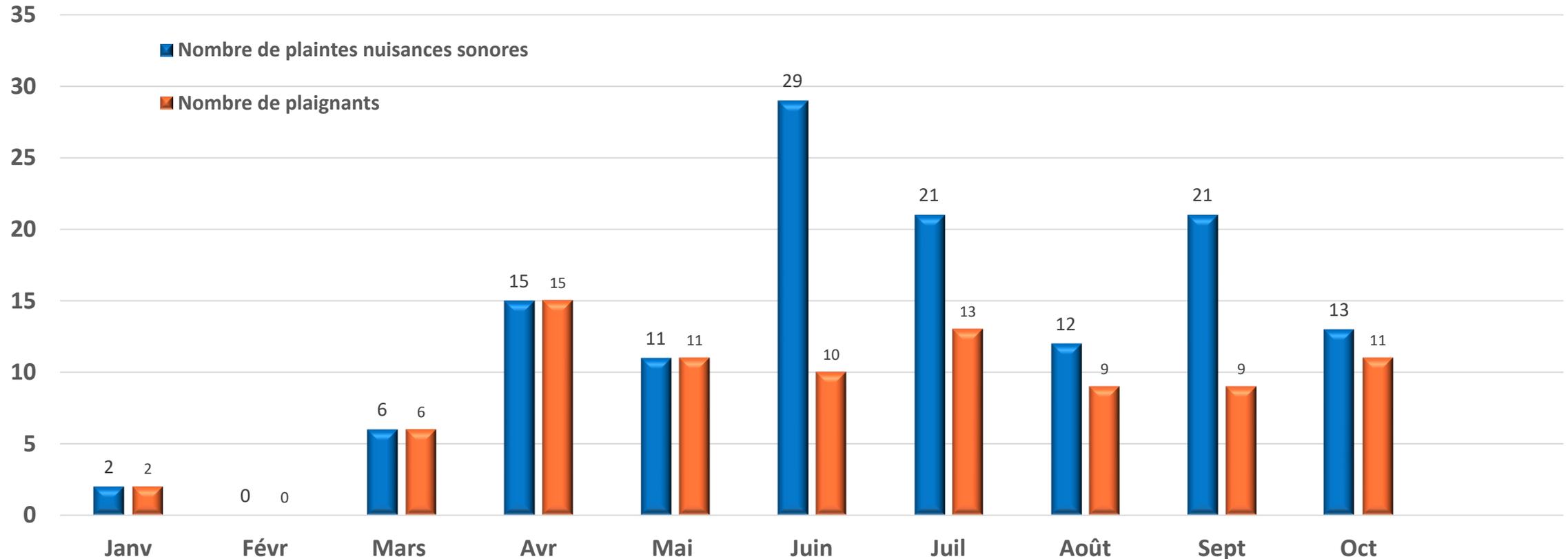


Evolution mensuelle des plaintes « nuisances sonores » en 2022

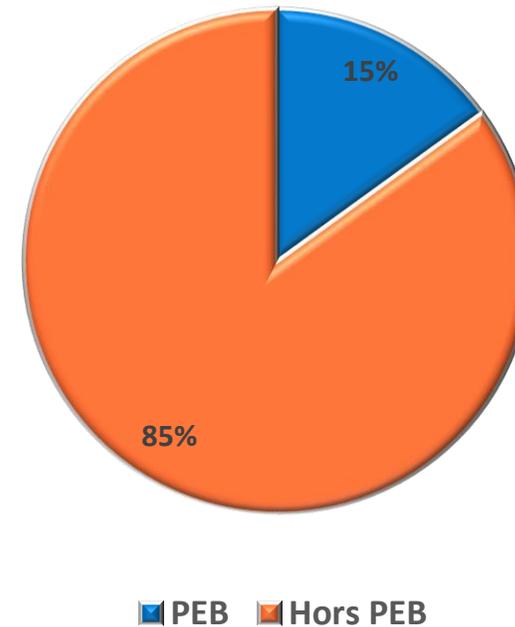
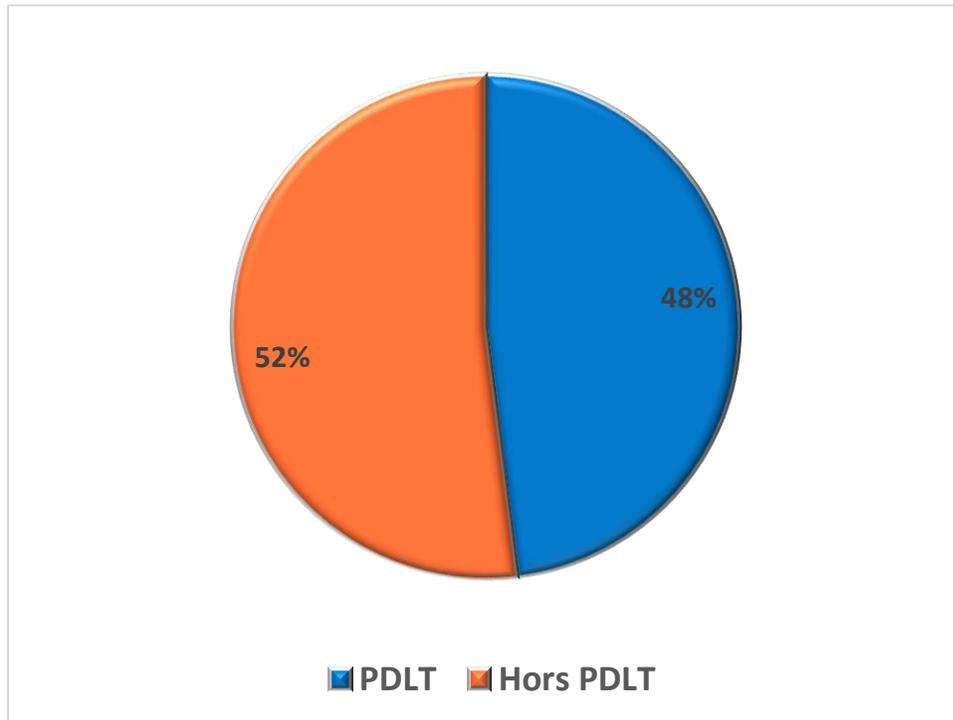


De janvier au 31 octobre 2022, 130 plaintes ont été émises par 86 citoyens

Evolution mensuelle des plaintes « bruit » et plaignants

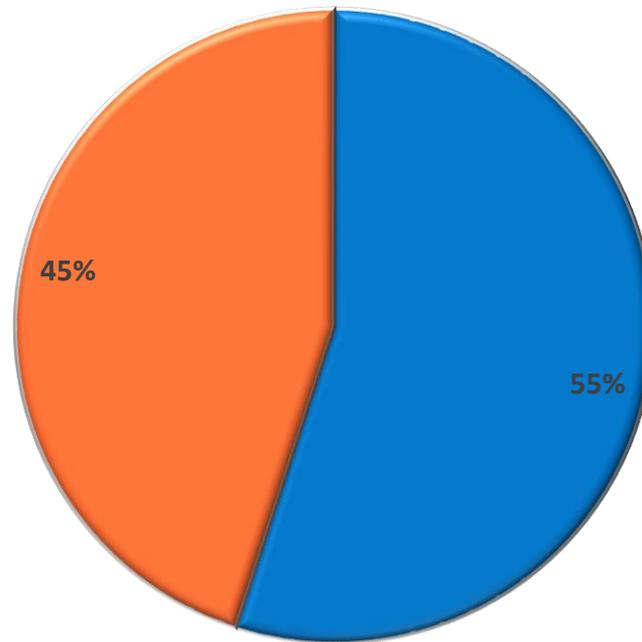


Répartition des plaintes « nuisances sonores » par rapport au PDLT et au PEB



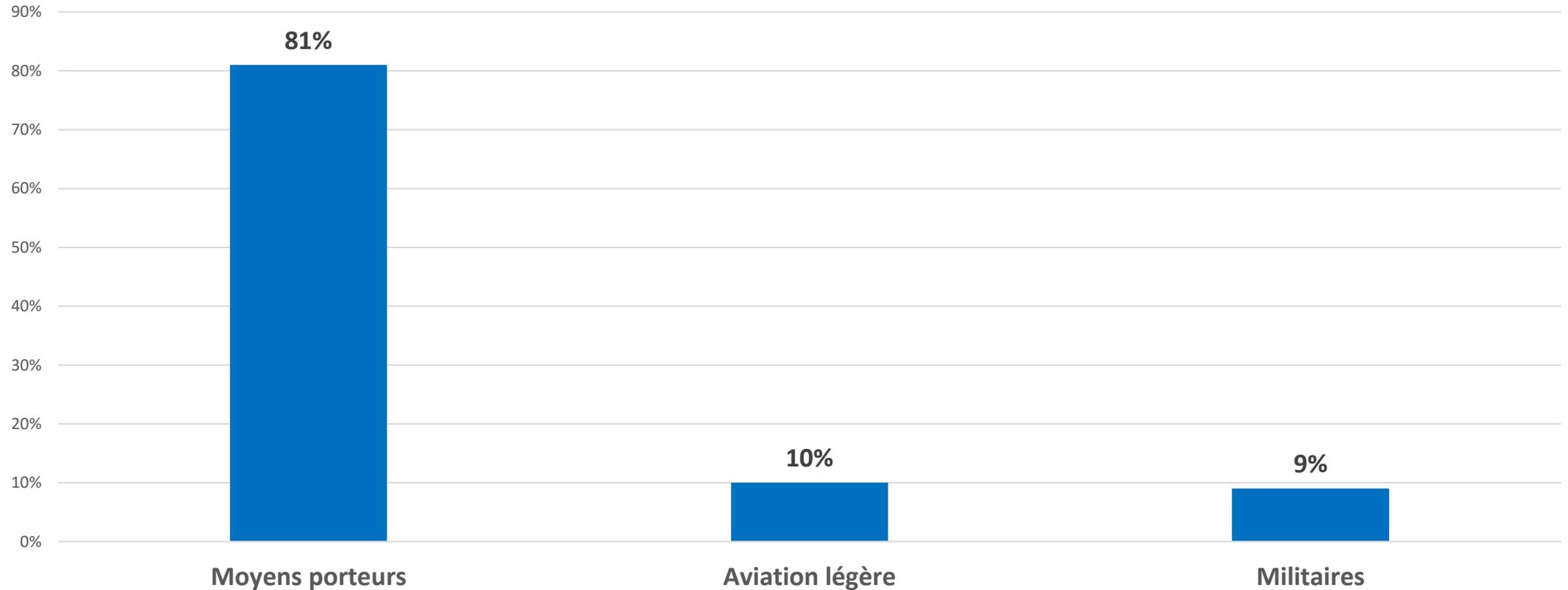
Les 67 **plaintes** enregistrées « hors PDLT » se répartissent sur 22 communes dont 6 sont concernées par le PDLT.

Répartition des plaintes par plages horaires



■ Vols jour ■ Vols après 23h00

Répartition des plaintes par type d'avion



Traitement des plaintes

- 100% des plaintes ont été traitées
- 88% des plaintes concernent l'aéroport de Charleroi et 12% des vols militaires ou des vols d'un autre aéroport
- 55% des plaintes concernent des vols de jour
- 78% des plaintes concernent des avions de type « moyen porteur »
- 95% des plaintes traitées concernent des vols qui ont respecté les procédures en vigueur
 - 7 plaintes traitées concernent des trajectoires inhabituelles
- 90% des plaintes concernent des mouvements en sens habituel d'utilisation de la piste et 10% concernent des mouvements en sens inverse

C. Enquête de satisfaction menée auprès des riverains des aéroports wallons

- Une enquête de satisfaction est menée chaque année auprès des riverains des aéroports de Charleroi et de Liège;
- 155 riverains ont été questionnés par la société Perfecteam. Les résultats sont les suivants :
 - Introduction d'un dossier (acquisition, insonorisation, ...) : 80 à 90% des riverains se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER;
 - Introduction d'une demande d'information : 70% des riverains se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER;
 - Introduction d'une plainte : 50% des riverains se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER.

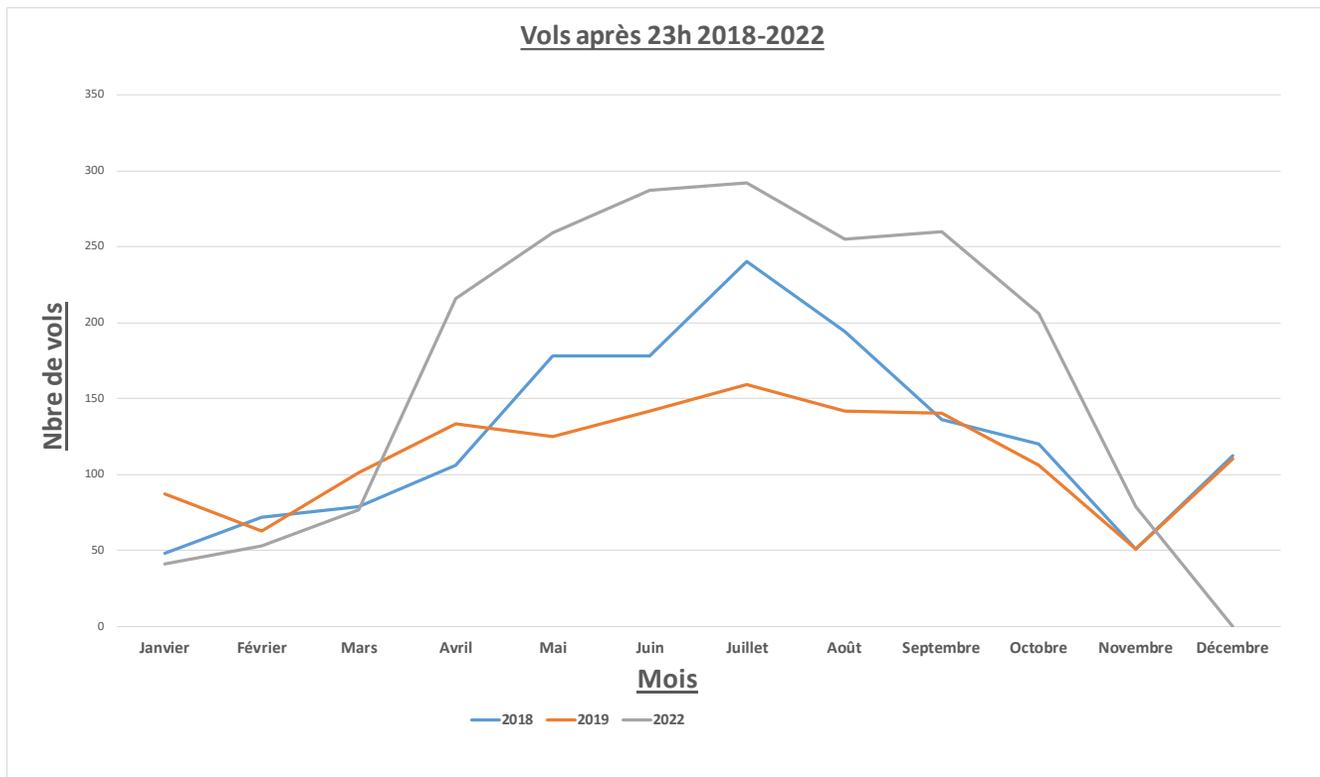




BRUSSELS
SOUTH
CHARLEROI
AIRPORT

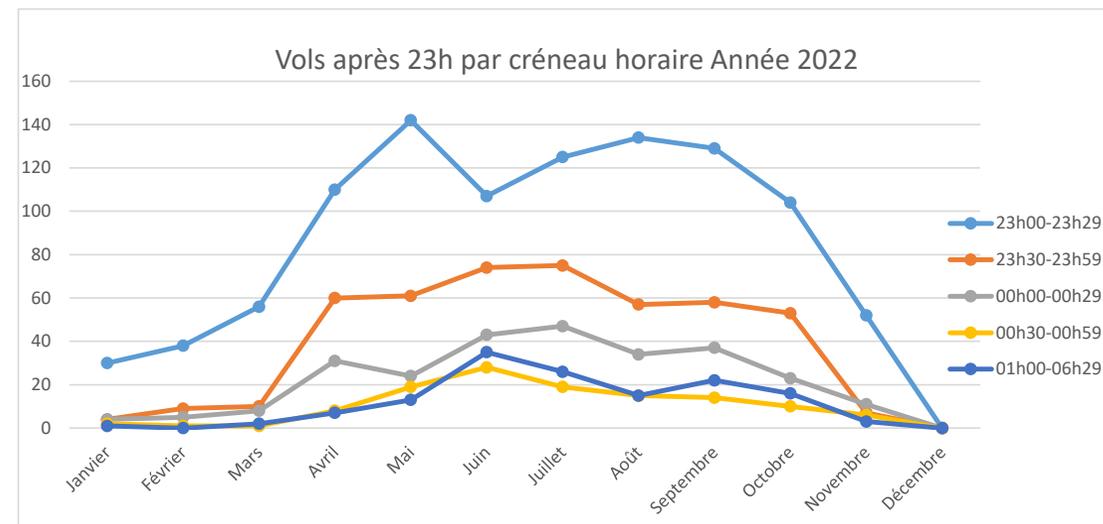
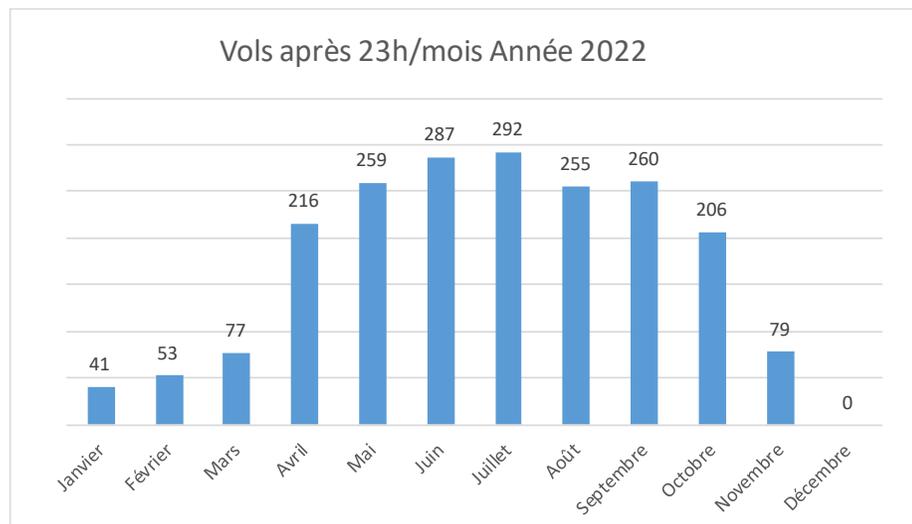
Vols après 23h

Vols après 23h Récap 2018-2019-2022



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2018	48	72	79	106	178	178	240	194	136	120	51	112	1514
2019	87	63	101	133	125	142	159	142	140	106	51	110	1359
2022	41	53	77	216	259	287	292	255	260	206	79	0	2025
Moyenne	59	63	86	152	187	202	230	197	179	144	60	74	

Vols après 23h Année 2022



TUI + RYANAIR	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
23h00-23h29	30	38	56	110	142	107	125	134	129	104	52	0	1027
23h30-23h59	4	9	10	60	61	74	75	57	58	53	7	0	468
00h00-00h29	4	5	8	31	24	43	47	34	37	23	11	0	267
00h30-00h59	2	1	1	8	19	28	19	15	14	10	6	0	123
01h00-06h29	1	0	2	7	13	35	26	15	22	16	3	0	140
TOTAL	41	53	77	216	259	287	292	255	260	206	79	0	2025
%	2%	3%	4%	11%	13%	14%	14%	13%	13%	10%	4%	0%	

Brussels South Charleroi Airport

Rue des Frères Wright, 8
6041 Charleroi
Belgium

www.brussels-charleroi-airport.com